



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00251

Numéro SIREN : 319 793 600

Nom ou dénomination : 3Ci

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2012 sous le numéro de dépôt 8419

913251

28 DEC. 2012

849

*copie certifiée
conforme*

" 3 C. I. "

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 222.820 euros

Siège social sis à TORCY (77)
Z.I. Nord - Bâtiment 6
Rue des Forgerons

319 793 600 RCS MEAUX (91 B 251)
SIRET 319 793 600 00051

[Signature]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 27 DECEMBRE 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE,
LE VINGT SEPT DECEMBRE, A DIX HEURES,

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée " 3 C.I. " se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Christian GUÉRIN préside l'Assemblée en sa qualité de **Président de la Société**.

Monsieur Didier FOURNEAU, Actionnaire, présent et acceptant, est appelé comme **Scrutateur**.

Monsieur Didier FOURNEAU est désigné comme **Secrétaire de la séance**.

La feuille de présence, certifiée véritable par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les clauses statutaires de la Société relatives au quorum sont respectées.

L'Assemblée Générale, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidence,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidence.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian GUERIN de son mandat de Président à compter de ce jour, quitus entier lui étant donné pour sa gestion jusqu'à ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période illimitée, et qui vient d'entrer en séance :

Monsieur Robert MAAREK, demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300) avenue André Malraux, numéro 25, de nationalité française, né le 24 octobre 1967 à TUNIS (Tunisie)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Robert MAAREK déclare accepter sa nomination et déclare qu'il n'y a aucune interdiction ou incompatibilité rendant impossible sa nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Robert MAAREK pourra percevoir une rémunération, laquelle sera fixée par une assemblée générale ultérieure.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Didier FOURNEAU de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, quitus entier lui étant donné pour sa gestion jusqu'à ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le secrétaire

*Bon pour démission
de mes fonctions*

*Bon pour démission
de mes fonctions*

